

Tribunal de Commerce de PARIS  
N° dépôt  
-6  
29693

**LA BOUTIQUE DU PATISSIER**  
**L'AMBASSADE D'ALSACE**  
**S.A. au capital de Frs 1.320.000**  
**Siège social : 24 Boulevard des Italiens 75009 PARIS**  
**RCS PARIS B 552 124 265 (55 B 12426)**  
**Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 29 Avril 1997**  
  
Extrait

(...)

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges visées à l'article 39.4 du C.G.I. dont le montant ressort à Frs 31.696 et le montant de l'impôt y afférent, soit Frs 11.620.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

(...)

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée, sur proposition du Conseil d'Administration, décide :

- 1°) d'affecter la perte de l'exercice sur les réserves ordinaires
- 2°) de distribuer un dividende prélevé sur les réserves ordinaires d'un montant total de Frs 214.500 soit un dividende de Frs 65 attribué à chacune des 3.300 actions composant le capital social, avoir fiscal de Frs 37,50 en sus.

Les dividendes seront mis en paiement à compter de ce jour.

L'Assemblée constate que les dividendes versés au cours des trois précédents exercices sont les suivants :

MB 4/3

EXERCICE	DIVIDENDE TOTAL	PAR ACTION	AVOIR FISCAL
1996	429.000	130	65
1995	429.000	130	65
1994	429.000	130	65

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée, sur proposition du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-François Blanc arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée décide de le renouveler dans ses fonctions pour une durée de six années qui expirera à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes annuels tenue dans l'année 2003.

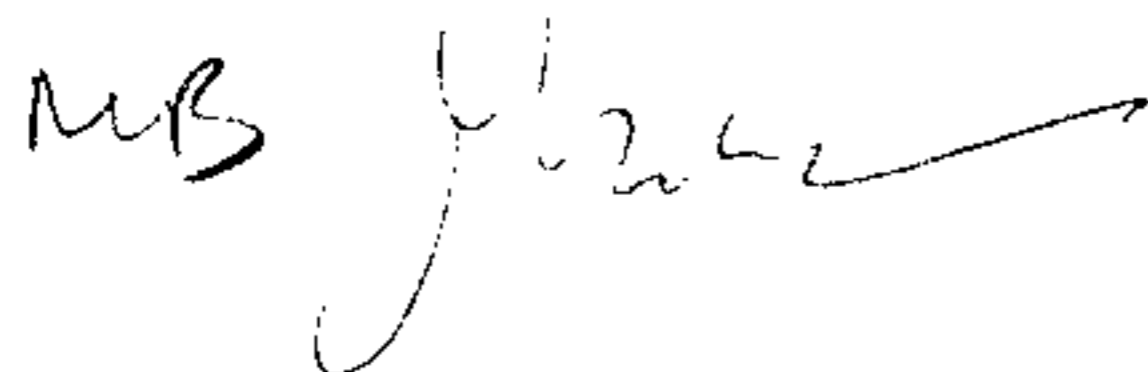
*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

\*\*\*

(...)

Extrait certifié conforme.

LE PRESIDENT



**LA BOUTIQUE DU PATISSIER  
L'AMBASSADE D'ALSACE**

**S.A. au capital de Frs 1.320.000  
Siège social : 24 Boulevard des Italiens 75009 PARIS  
RCS PARIS B 552 124 265 (55 B 12426)**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
EN DATE DU 29 AVRIL 1997**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept,  
le vingt neuf Avril,

Les Administrateurs se sont réunis en Conseil à l'issue de l'Assemblée Générale tenue ce jour.

Tous les Administrateurs sont présents, savoir :

1. Madame Martine LELOUP, épouse BLANC, Président,
2. Monsieur Jean-François BLANC, Administrateur,
3. Monsieur Pierre BLANC, Administrateur,
4. Monsieur Jacques BLANC, Administrateur.

Madame le Président constatant que tous les Administrateurs en fonction sont présents, déclare que le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour de la présente réunion, savoir :

**\* Renouvellement du mandat de Directeur-Général de Monsieur Jean-François Blanc**

Après en avoir délibéré, le Conseil, sur proposition du Président, à l'unanimité moins sa propre voix, renouvelle Monsieur Jean-François Blanc dans ses fonctions de Directeur-Général dans les mêmes conditions, notamment de rémunération, que précédemment, ce pour la durée du mandat du Président du Conseil d'Administration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et un Administrateur au moins.

LE PRESIDENT

*MB*  
*J. Blanc*

UN ADMINISTRATEUR

*JFB*  
*J. Blanc*